

■ **Décision n° 2023-601**
Domaine et Patrimoine

Le maire de Creil,
Pôle Vie Associative

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser l'**Association LEVEL UP** à occuper les salles Voltaire pour la réalisation de leurs activités, en fonction des disponibilités du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec l'**Association LEVEL UP** sis au 26, rue Etienne Dolet 60100 CREIL, représentée par sa présidente, Madame Ophélie CAUDRON, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 dans la salle et aux jours et horaires suivants :

Salle	Adresse	Jours	Horaires
Voltaire (Grande)	39 rue Voltaire 60100 CREIL	Tous les mardis	18h00 à 21h00
Voltaire (Grande)		Tous les mercredis	17h30 à 19h30
Voltaire (petite)		Tous les mercredis	19h00 à 20h00
Voltaire (Grande)		Tous les vendredis	17h45 à 19h45

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini à titre gracieux.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 6 octobre 2023

Date de notification : 11/10/2023
Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

21 NOV. 2023